

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 SEPTEMBRE 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni le 7 septembre 2016 sous la présidence de Madame DEZARNAUD Sylvie, Maire en exercice.

Présents : DEZARNAUD S - ALLIGIER J.C. - BRUCHON D - FINAND F (procuration de BOUVERET M) - ARGOUD Y – DENOLLY M - OKOUMOUCHIAN G – ROUX G - PINGET M.C – ANTUNES N – POIPY L – COZ L – BALLESTA P - LAMBERT C

Absente (excusée) : BOUVERET M

POINT N°1 : CONVENTION AVEC LA RESSOURCERIE

♦ Le conseil municipal décide de signer une convention avec la Ressourcerie du Pays de Bièvre Valloire. Cette association collectera des encombrants recyclables en porte à porte après inscription des habitants en mairie, qui donneront une liste exhaustive des encombrants à collecter. Une information sera faite à la population pour expliquer les modalités d'organisation de cette collecte. Chaque intervention sera facturée 220 € à la commune.

POINT N°2 : URBANISME

2.1 : Déclarations préalables

♦ ABENERGIES pour M. et Mme PRUNAC : panneaux photovoltaïques

Situation : 526, chemin de Gambaloup

Cette demande a été transmise pour avis à l'architecte des bâtiments de France.

♦ M. DEZARNAUD Michel : pose d'un vantail supplémentaire sur le portail d'accès à la propriété.

Situation : 1540, route des écoliers

Le dossier a été transmis pour avis à l'architecte des bâtiments de France.

♦ M. DUPINAY Hervé : remplacement de volets battants de couleur verte par des volets roulants de couleur blanche.

Situation : 162, route de Tourdan

Le dossier a été transmis pour instruction à la communauté de communes du pays Roussillonnais.

♦ M. MOCZINSKI Christian : pose d'une clôture et enduit de façade

Situation : 685, chemin de Gambaloup

Le dossier a été transmis pour avis à l'architecte des bâtiments de France. La couleur de l'enduit de façade devra être conforme au nuancier consultable en mairie.

2.2 : Proposition d'achat de terrain

♦ Les négociations se poursuivent avec Mme ARGOUD TAILLY pour trouver un compromis pour l'achat éventuel de sa propriété longeant la route des écoliers. Le coût de la remise en état du terrain actuellement non entretenu est en particulier à prendre en compte.

POINT N°3 : CONVENTION AVEC LE CENTRE MEDICO SCOLAIRE

- ♦ La commune renouvelle la convention avec la commune de La Côte St André pour la gestion du centre médico scolaire qui intervient dans les écoles. Une participation de 1 € par enfant scolarisé est demandée.

POINT N°4 : FINANCES

4.1 : Remboursement de sinistre

- ♦ Un mur situé près des vestiaires du stade avait été endommagé par un véhicule privé. L'assurance prend en charge sa reconstruction à l'identique.

POINT N°5 : C.C.A.S.

- ♦ Le C.C.A.S. se réunira le 28 septembre pour la préparation du repas de fin d'année offert à nos aînés.

POINT N°6 : CULTURE - PATRIMOINE

6.1 : Eglise de Revel

- ♦ Il reste encore environ une semaine de travaux. L'entreprise JOUVE MALFATTO fait un excellent travail et le choix de couleur s'avère judicieux. A noter une bonne coordination entre les artisans et une bonne réactivité qui permet de respecter les délais prévus.

6.2 : Toiture du logement impasse de l'église Notre Dame

- ♦ La grange du bâtiment doit être vidée (présence de foin, etc...)
- ♦ Des plaques d'enduit sont à purger sur certains murs
- ♦ La mise en place de tuiles rondes entrainerait une plus value d'environ 5.000 €.
- ♦ Le début des travaux est envisagé en octobre et leur durée sera de 4 à 5 semaines.

6.3 : Eglise de Tourdan

- ♦ AGIR pour nos églises souhaiterait que soit programmée la rénovation de la petite sacristie.
- ♦ Les spots du sol qui ont été détériorés seront remplacés avant les journées du patrimoine.

6.4 : Aménagement de la place des Terreaux et du parc communal

- ♦ Le projet pourra peut-être être subventionné s'il respecte certains critères.

POINT N°7 : VOIRIE

7.1 : Cheminement piétonnier du croton

- ♦ L'entreprise LAQUET de Lapeyrouse-Mornay est retenue pour la réalisation des VRD pour un montant de 13.507 € HT.
- ♦ L'entreprise SERPOLLET de St Cyr sur Rhône est retenue pour l'éclairage public pour un montant de 21.440 € HT. Les bornes lumineuses seront en acier corten.

- ♦ 3 bancs et 2 poubelles seront aussi installés le long du cheminement pour un coût de 2.337 € HT.
- ♦ Le début des travaux est prévu le 26 septembre pour une quinzaine de jours en ce qui concerne les VRD. L'éclairage public sera installé plus tard compte tenu des délais de commande des bornes. L'éclairage sera programmable.

7.2 : Parking du cimetière de Revel

- ♦ Une demande de subvention sera déposée auprès de la conférence territoriale du département pour l'aménagement du parking du cimetière de Revel en enrobé et des allées du cimetière en béton désactivé, afin de répondre aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Un contact sera pris avec le syndicat des énergies de l'Isère pour équiper éventuellement le parking de l'éclairage public.

7.3 : Chemin de Beaurepaire

- ♦ Les travaux d'aménagement d'une partie de ce chemin, la réfection du parking de la place du 19 mars 1962, et le plateau ralentisseur sont à présent terminés.

POINT N°8 : ANIMATION

8.1 : Foire du 11 novembre

- ♦ Un rendez-vous a été demandé à Madame le Sous-Préfet pour discuter des règles de sécurité à mettre en œuvre lors de la foire du 11 novembre.

POINT N°9 : BATIMENTS

9.1 : Agence postale

- ♦ L'agence postale a été transférée dans les locaux de la mairie depuis le 5 septembre. Tout fonctionne parfaitement grâce à la bonne coordination avec les services de la poste, l'assiduité et la compétence des entreprises, le suivi des travaux des élus en charge du dossier, la participation du personnel communal et celle du personnel du service informatique de la CCTB.

POINT N°10 : PERSONNEL COMMUNAL

- ♦ Un point est fait sur le personnel communal (fin de contrat, arrêt maladie, etc...)

POINT N°11 : ENVIRONNEMENT

11.1 : Projet de panneaux photovoltaïques au local technique

- ♦ Après divers contacts et avis, il ne paraît pas judicieux d'alimenter la cuisine centrale avec les panneaux photovoltaïques.

11.2 : Ambroisie

- ♦ Des efforts particuliers ont semblé t-il été fait par la population. Les agriculteurs ont traité plus efficacement leurs parcelles aidés cette année par les conditions climatiques qui leur ont permis d'intervenir en temps voulu, contrairement à l'année dernière. Les quelques signalements effectués par les responsables du dossier ambroisie sur la commune ont été suivis d'effet.

POINT N°12 : EDUCATION

12.1 : Cuisine centrale

- ♦ Un nouveau gérant est en poste et recherche du personnel

12.2 : Rentrée scolaire

- ♦ Elle s'est très bien passée.

12.3 : Concert à Sassenage

- ♦ La participation des enfants au concert de Sassenage au sein de la chorale mise en place dans le cadre des NAP a été un moment magnifique. A souligner le travail de notre employée, Mme THOMAS, qui a encadré efficacement cette activité.

POINT N°13 DIVERS

9.1 : Marché hebdomadaire

- ♦ Certains vendeurs sont moins assidus et il conviendrait de les relancer.

POINT N°14 : STRUCTURES INTERCOMMUNALES

14.1 : Commission économique

- ♦ Evoqué : la définition de pôles prioritaires et de pôles secondaires dans le cadre du SCOT de l'agglomération Grenobloise.
- ♦ Evoqué : la restructuration du regroupement d'intercommunalité TRIDAN qui gère entre autres ce volet développement économique.

14.2 : Tourisme - SPL

- ♦ La dernière réunion qui s'est tenue à Revel-Tourdan.
- ♦ Points évoqués :
- ♦ La politique touristique sur Beaurepaire
- ♦ Une réflexion sur les pôles phares à valoriser dans la région (circuit du laquet, festival du cinéma, etc...)
- ♦ Une visite de Revel-Tourdan, commentée par M. PINGET a été organisée le 23 août, mais n'a pas attiré une grande affluence.
- ♦ Il apparaît clairement un manque de relais avec l'office de tourisme de Beaurepaire depuis la création de la SPL.

14.3 : Conseil communautaire du 25 juillet 2016

Points abordés

- ♦ Activités économiques
 - ZA des blâches à Jarcieu – lot 1 – METRAL – modification des conditions de vente
- ♦ Habitat - logement
 - Dossier FART
- ♦ Petite enfance – enfance - jeunesse
 - SIVARES – contribution financière exceptionnelle
 - Présentation de l'activité du lieu d'accueil enfants parents pour l'année 2015
- ♦ Services publics
 - Maison de santé pluriprofessionnelle – engagement des professionnels

- Maison de santé pluriprofessionnelle – accord foncier
- Maison de santé pluriprofessionnelle – marchés de travaux – entreprises adjudicatrices
 - ◆ Administration générale
- Opération sous mandat école / restauration du château de Montseveroux – marché de travaux - lot 10
- cadrage des opérations sous mandat
 - ◆ Information sur les décisions prises par le Président dans le cadre des délégations du conseil communautaire

Le Maire
Sylvie DEZARNAUD